

**APPEL PUBLIC MAI 2024**  
**ENSEIGNEMENT COMMUNAL DE SAMBREVILLE**  
**ANNEE SCOLAIRE 2024-2025**

Cette fiche est à compléter par les candidats à une désignation dans  
**L'enseignement fondamental, artistique et de promotion sociale.**

<b>NOM</b> .....		<b>PRENOM</b> .....	
Lieu de naissance .....		Date de naissance ...../...../.....	
Nationalité .....		Reg. National n° .....	
Sexe : F / M *			
ADRESSE : rue .....		N° .....Boite .....	
Localité .....		Code postal .....	
Province .....		Etat-Civil : .....	
Téléphone/GSM.....		Numéro de matricule : .....	
Adresse E-mail : (important pour proposition d'emploi).....			

Avez-vous déjà presté dans l'enseignement officiel communal subventionné ? **OUI – NON \***

Accepteriez-vous d'assurer un remplacement de courte durée ? **OUI – NON \*** \* *Biffer la mention inutile*

**Fonctions sollicitées** (utilisez les codes chiffrés repris au tableau de **Couleur**).

Indiquer-les dans l'ordre décroissant de vos préférences et en fonction de votre diplôme.

<b>JE SOLLICITE MA DÉSIGNATION</b>		
<b>MARQUER D'UNE CROIX :</b> <input type="checkbox"/> dans l'enseignement fondamental - <input type="checkbox"/> dans l'enseignement de promotion sociale <input type="checkbox"/> dans l'enseignement artistique (musical) - <input type="checkbox"/> dans l'enseignement artistique (Beaux-arts)		
<b>Veillez sélectionner les fonctions dans l'ordre de vos préférences</b>		
N°	FONCTION ET SPECIALITE	Volume de périodes souhaité
<b>Exemple : B2</b>	<b>Atelier pluridisciplinaire</b>	<b>12/24</b>

**Je possède un ou plusieurs diplômes / Diplôme(s) obtenu(s) - J'effectue ma dernière année d'étude \***

NATURE	OPTION	DELIVRE PAR	Année d'obtention

**Dans l'enseignement communal de Sambreville exclusivement :**

Nombre de jours d'ancienneté dans l'enseignement communal de Sambreville au **31/05/2024** :.....

Je souhaite également postuler en tant que temporaire prioritaire **OUI – NON \***

Date : Le ...../...../2024.

Signature,

Tout cours non sollicité lors de l'appel public ne pourra faire l'objet d'une réclamation ultérieure.  
 Pour les temporaires prioritaires, n'oubliez pas de faire valoir votre priorité pour le 31 mai.